



Avertissement pour des repas

Par **constant dit brière**, le **01/02/2010** à **20:45**

Bonjour,

Je me permet de vous écrire pour savoir si je suis en faute par rapport à mon employeur. Je travaille comme technicien dans une école privée, ma mère travail dans l'école à la cantine, en accord avec son patron il me laissait passer le midi à la restauration gratuitement pour moi. Ce geste était très important car je gagne le SMIC. Mon patron m'a donné un rendez-vous et m'a annoncé que je fraudais et que s'était du vol. Il va me donner un avertissement et me faire payer mes repas depuis septembre. Je pense qu'il aurait pu me parler pour me le dire. J'ai beau me justifier, que s'est la société de restauration qui me l'offre mais bien sûr, le client, c'est mon patron.

Pourriez vous me dire si je peux refuser l'avertissement ?

Cordialement.